

## Extrait Sainte-Cécile

**Histoire de l'école Sainte-Cécile, depuis sa fondation en 1852 par les Frères des Écoles chrétiennes, sa renaissance en 1911, grâce à l'abbé Belin et aux sœurs de la Miséricorde, jusqu'à aujourd'hui ...**

**Pendant la seconde moitié du XIXème**, les Frères de la Doctrine chrétienne, qui avaient fondé en 1852 l'école Saint-Joseph à Saint-Saturnin, ont établi d'abord une école de garçons dans ce qui avait été l'ancien presbytère qui deviendra école publique pour garçons puis maison du peuple et ensuite, dans des bâtiments situés rue des Pénitents et rue de Clermont (future rue de la papeterie). Le terrain avait été donné par la famille Giscard, les bâtiments mis à disposition par les familles Villot et Cousin de La Tour Fondue ainsi que par le curé Jean-Baptiste Astier.

**Au début de l'été 1903**, l'école est fermée suite à la dissolution de la communauté religieuse. Celle-ci fait suite à la promulgation de la loi Waldeck-Rousseau du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et la loi du gouvernement Emile Combes, du 4 décembre 1902, la loi des pénalités, qui frappe d'amende ou de prison quiconque ouvrirait sans autorisation un établissement scolaire congréganiste.

**Le 7 juillet 1904**, une dernière loi achève le dispositif anti-congréganiste. Emile Combes fait voter une loi qui interdit « l'enseignement de tout ordre et de toute nature » aux congréganistes, en raison de leur seule appartenance à une congrégation.

Il n'y a plus d'école libre ni pour garçons ni pour filles à Saint-Amant. Le curé, l'abbé Belin, s'en inquiète et cherche à mettre en place une nouvelle structure qui pourrait utiliser les locaux désaffectés. En septembre 1909, il obtient de Louis Astier, curé de Beauregard-l'Évêque, neveu et héritier de Jean-Baptiste Astier qui avait été curé à Saint-Amant de 1857 à 1882, l'autorisation de mettre à disposition son immeuble pour loger un directeur d'école, ainsi que son adjoint et une personne de service. Louis Astier lui fait aussi don du mobilier scolaire et lui promet aussi de lui remettre, comme les années précédentes, 300 Francs en application des dispositions de son oncle pour le soutien de l'école libre.

L'abbé Belin a d'abord cherché à reconstituer l'école existante de garçons mais le contexte politique de l'époque est trop défavorable à cette initiative. Le vicaire général du diocèse, en juin 1911, invite l'abbé à utiliser, à défaut, les locaux pour ouvrir une école de filles et lui recommande de « *se transporter à Billom pour obtenir des Sœurs de la Miséricorde qu'elles vous indiquent soit quelques Religieuses sécularisées, dont elles pourraient connaître le domicile actuel, soit quelques anciennes élèves de leurs maisons, qu'elles reconnaîtraient capables de répondre à vos desseins. Vous pourrez dire à ces Dames que je verrais avec le plus grand plaisir s'ouvrir à Saint-Amant une école chrétienne libre pour les jeunes filles non seulement de votre paroisse, mais qui attirerait certainement aussi bon nombre d'enfants des paroisses voisines. Mon avis est que vous devez tout tenter si réellement l'école libre de garçons n'obtient pas les résultats que vous êtes en droit d'en attendre, de la remplacer par une école de filles qui aurait certainement plus de chances de succès.* ».

Les choses vont alors aller très vite et **dès septembre 1911** les Sœurs de la Miséricorde ouvrent une institution destinée à l'instruction des jeunes filles dans les locaux anciennement occupés par les Frères de la Doctrine Chrétienne. L'école possède un internat et un externat ; les classes allant de la maternelle à la troisième avec préparation au Brevet élémentaire. Un peu plus tard un centre ménager y est adjoint.....